

0170012W
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DE LA TREZENCE
2 RUE DU FIEF BRAUD
17330 LOULAY
Tel : 0546338047

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CREDITS PEDAGOGIQUES GLOBALISES 2018

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2017

Réuni le : 03/07/2017

Sous la présidence de : Philippe Villers

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des crédits pédagogiques globalisés pour l'année 2018

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Par notification en date du 19 Mai 2017, reçue le 02 juin 2017, une subvention de 8760€ a été attribuée au collège pour couvrir les dépenses obligatoires 2017-2018 en matière de droits de reprographie, manuels scolaires et carnets de correspondance.

Le financement permettant la mise en place des nouveaux programmes se poursuivant cette année encore, le Rectorat nous informe que la dotation comprend la fourniture des manuels de LV1 pour les 6èmes, LV1 et sciences pour les 5èmes, LV1, LV2 et sciences pour les 4èmes, LCA tous niveaux.

Le Chef d'établissement propose la répartition suivante et le Conseil d'Administration la valide :

- Droits de reprographie : 287.10€ qui correspondent à la facture 2017.

Pour affectation au compte AP/DREP/13REP

- Carnet de correspondance : 512.70€ qui correspondent à la facture 2017

Pour affectation au compte AP/CARNET/13COR

- Manuels scolaires : 7960.20€

Pour affectation au compte AP/MS/13MS

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

